

GROUPE RENAULT

119, rue du Point du Jour - 92109 BOULOGNE BILLANCOURT

☎ 01.76 84.14 33 /01 76 84.14.34

www.cgt-renault.com - e.mail cgtrenault@gmail.com



Compte rendu de la 2^{ème} réunion de concertation :

Impact corpus réglementaire

du 7 juin 2022

Suite à la 1^{ère} réunion de concertation, la direction a convoqué les organisations syndicales afin d'entrer plus en détail concernant la dénonciation des accords Renault SAS.

Les échanges ont porté sur les détails des dispositions de « L'accord à vivre du 29 décembre 1989 » ainsi que « l'accord Couverture Sociale » du 5 juillet 1991 en comparaison avec la nouvelle convention collective.

Autant dire que les dispositions de la nouvelle CCN, si la direction l'applique tel quelle, mettront à mal toutes nos garanties collectives et individuelles (taux de casse-croûte, majorations de repos compensateur, garanties individuelles de certains compléments de salaire, congés...)

Pour exemple, s'agissant des garanties individuelles de certains compléments de salaire comme les primes d'équipe, primes de nuit, primes de douche, primes de nuisance, contenues dans « L'accord à vivre », elles n'entrent plus dans les dispositions de la nouvelle convention collective.

Autre exemple que les élus CGT ont relevé à propos de l'indemnité de casse-croûte, dont le montant varie en fonction du site et de l'horaire, il s'appliquera avec 14 taux différents (de 42 à 100%). Néanmoins, la direction laisse entendre qu'elle souhaiterait ajuster un taux unique de 58%, toutes équipes confondues !

Commentaire CGT : La direction tente de rassurer les organisations syndicales et les salariés en affirmant que les accords de Renault Electricity et Alpine cars Dieppe ne seront pas dénoncés. Néanmoins, pour la délégation CGT, ses affirmations sont loin d'être concluantes puisque nos revendications portent sur le mieux-disant social pour tous les accords dénoncés Renault SAS et Filiales tout en alignant vers le haut les différents taux applicables.

La 3^{ème} réunion de concertation se tiendra le 14 juin de 9h à 17h.